

CSAL Emplois :

Ce CSAL emploi s'est déroulé tardivement en raison du vote récent de la loi de finances 2025.

Seuls vos élus CFDT-CFTC étaient présents à cette seconde convocation.

Pour la première fois, le volet emploi a été présenté à titre informatif, ne donnant pas lieu à un vote des organisations syndicales.

Au titre des reprises d'emplois, la Loire est concernée par le transfert entrant des taxes d'urbanisme et douanières (la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques).

Par ailleurs les emplois du SNE, du CSRH et du PED sont extournés de la base de calcul, ainsi que les emplois des services de contrôle fiscal (sauf ceux des PCE Loire Nord et Loire Sud), de la trésorerie amendes et enfin les géomètres.

Ainsi le volet emploi se détaille comme suit :

- l'implantation d'un emploi de catégorie B au titre du transfert entrant des taxes d'urbanisme au SDIF antenne de Roanne
- l'implantation d'un emploi de catégorie A au titre du transfert entrant des taxes douanières (TICPE) au SIE de Montbrison
- la suppression d'un emploi d'inspecteur divisionnaire hors classe (ldiv HC) et l'implantation d'un emploi d'inspecteur divisionnaire classe normale (ldiv CN) en tant que CDL sur le périmètre du SGC Loire Sud.
- création d'un emploi de A en direction
- suppression de 3 emplois de C : un en direction, un à Saint-Étienne CHU et un au SPFE de Roanne. Il s'agit d'emplois actuellement vacants.

À l'issue des opérations, l'évolution des emplois dans la Loire se traduit par l'implantation de 4 emplois (transfert des taxes d'urbanisme et douanières, évolution catégoriel d'un CDL et contribution MAGERFIP) et la suppression de 4 emplois.

Bien que les emplois implantés restent stables, soit 860, la direction de la Loire subit tout de même la suppression de 4 emplois, ce que regrettent vos élus CFDT-CFTC.

Questions diverses :

Nous avons demandé un 1^{er} retour sur le début de la campagne d'impôt sur le revenu.

Il semble qu'il y ait une augmentation de l'accueil dès les premiers jours dans les SIP.

Cela proviendrait du fait, entre autres, que les contribuables ont reçu leur déclaration papier avant même l'ouverture de la campagne et qu'un nombre important de contribuables viennent demander l'impression de leurs déclarations pourtant reçues en ligne.

Le Directeur indique qu'il y aura toujours de l'affluence tant qu'un accueil physique sans restriction existera à la DGFIP.

De plus, les collègues participent à la réception téléphonique des appels via le numéro national, auxquels s'ajoutent ceux reçus sur les numéros locaux des SIP (même si ceux-ci ne sont plus mentionnés aujourd'hui)

Nous resterons vigilants en cette période déclarative.

Nous avons évoqué à nouveau la problématique de la restauration sur le site de Grüner, suite à la fermeture au 31 mars de la cantine.

La Préfecture s'est saisie de ce dossier.

Le projet d'intégrer la cantine de Casino est toujours d'actualité, mais semble encore loin d'être finalisé à ce stade.

On s'oriente vraisemblablement vers une poursuite de l'attribution des titres-restaurants jusqu'en fin d'année 2025.

Vos élus CFDT-CFTC restent à votre disposition pour toute information ou pour vous accompagner au besoin.

Maryline LACPATIA et Philippe CHAMBERT